

# COLLECTIF PRECARITE

## FSU-SUD EDUCATION-UNSEN CGT

### CONTRE LA PRECARITE DANS L'EDUCATION NATIONALE, IL EST URGENT D'AGIR

Le gouvernement s'est engagé dans un vaste plan de suppression de postes de titulaires tant au niveau des enseignants que des personnels administratifs. En même temps l'Education Nationale devient le premier employeur de précaires de France.

Dans tous les secteurs, enseignants, administratifs, personnels de service ( qui dépendent maintenant des collectivités territoriales), les remplacements sont assurés principalement par des vacataires, contractuels, contrats aidés, bref, par des personnes employées

parfois depuis de nombreuses années, sur des contrats qui d'année en année diminuent en droit. Mieux encore, des postes pérennes ( administratifs notamment), sont dévolus à ces précaires, alors qu'il n'existe plus de plan de titularisation parfois de concours.

Après la victoire contre le CPE, de Robien ne trouve rien de mieux que d'annoncer la création de 50 000 emplois vie scolaire dans les écoles : des précaires au contrat de 10 mois, payés moins de 600 euros par mois....

#### LA RENTREE CÔTE ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE

C'est le chômage pour les deux tiers des 300 précaires qui étaient en poste en 2005/2006 (contre 500 en 2004/2005). Les autres doivent souvent se contenter d'un temps partiel, voire très incomplet. Un service de 12 heures sur 3 établissements n'est pas une exception!

66 Maîtres auxiliaires : la moitié sont rattachés à un Etablissement ; Ils peuvent être appelés à assurer des remplacements dans toute l'académie! Pour les autres, service souvent partagé entre 2 ou 3 établissements (sans frais de déplacement).

#### LA RENTREE CÔTE ADMINISTRATIFS

- 18% sur 200 précaires en poste l'année précédente n'ont pas eu de poste
- 17 % ont obtenu des postes sur de courtes suppléances
- 18% ont été affectés sur des postes à mi-temps,
- 8% ont été affectés sur 2 établissements (même commune ou au plus à 20 km de distance d'un établissement à l'autre).

#### LA RENTREE CÔTE TOS

Dépendants des Collectivités Territoriales, nous n'avons pas les chiffres. Le Collectif sera reçu à ce sujet par la région début Octobre.

### CETTE SITUATION N'A QUE TROP DURE

- Parce qu'elle crée une société à 2 vitesses
- Parce qu'un seul statut doit exister: celui de titulaire, l'instauration d'un CDI ne règle rien sur le fond.
- Parce qu'elle introduit des divisions dans les établissements

### LA RIPOSTE DOIT S'ORGANISER

Le collectif intersyndical contre la précarité s'est constitué pour remettre au premier plan cette lutte. C'est dans les établissements que titulaires et précaires doivent discuter ensemble, recenser les différentes situations de précarité. Par définition un précaire est souvent seul face à ses problèmes, car il passe de périodes travail ( temps partiel, plusieurs établissements) à des périodes de chômage. Dans un premier temps, rompre l'isolement est primordial. C'est un des axes de travail du collectif!

#### Prenez contact:

**FSU:** Martine Larget : 02 31 80 31 25 , Geneviève Truffot: 02 31 30 08 26

**SUD EDUCATION:** Jutta Walz: 06 72 67 50 13 **UNSEN-CGT:** Christophe Lajoie: 06 32 18 39 51